

SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

Annexe n°B2023-80-SEDIF au procès-verbal

Objet : modification contractuelle n°1 de prolongation de l'accord-cadre n° 2021/059 relatif à la mise en œuvre de nouveaux modes d'utilisation de l'application de gestion patrimoniale SIMEO

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu la délibération n°2023-21 du Comité du 16 novembre 2023 approuvant l'avenant de prolongation d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2024 du contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable passé entre le SEDIF et la Société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC,

Vu l'accord-cadre n° 2021/059 notifié le 23 août 2021 relatif à la digitalisation de la gestion patrimoniale ouvrages (prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à la mise en œuvre de nouveaux modes d'utilisation de l'application de gestion patrimoniale SIMEO) avec la société Oxand,

Considérant l'échéance de cet accord-cadre au 31 décembre 2023,

Considérant les besoins des services du SEDIF en accompagnement spécialisé dans le domaine de la digitalisation de la gestion patrimoniale de ses ouvrages jusqu'au 31 décembre 2024 et la nécessité de poursuivre l'exécution des prestations par le prestataire actuel,

Vu le projet d'avenant,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

PROJET DE DELIBERE

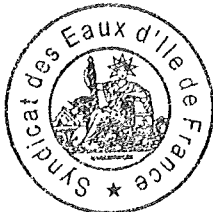
Article 1 approuve l'avenant n°1 de l'accord-cadre n° 2021/059 concernant la digitalisation de la gestion patrimoniale ouvrages (prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à la mise en œuvre de nouveaux modes d'utilisation de l'application de gestion patrimoniale SIMEO) notifié le 23 août 2021 à la société Oxand, qui prolonge la durée de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2024, sans modification du montant maximum du marché,

Article 2 autorise la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

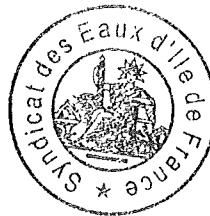
Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le :

12 DEC. 2023

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe



S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LM/ 140650

BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023



Le vendredi 8 décembre 2023 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

ABSENTS-EXCUSES

M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
 Mme FRANCLLET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris

Et a participé monsieur Hervé MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



1923 2023

100 ANS

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET